



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2023
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Treizième session

New York, 2-4 août 2023

Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/13th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à examiner la demande de désignation de personnes chargées de le représenter au sein du comité de coordination des projets de collaboration, lequel s'emploie à renforcer les relations entre le Comité d'experts et le Groupe d'experts.

Résumé du rapport

À sa douzième session, tenue du 3 au 5 août 2022, le Comité d'experts a adopté la décision 12/114, dans laquelle il se félicitait du rapport établi par le Groupe d'experts et prenait note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan stratégique et de son programme de travail pour la période 2021-2029, notamment des travaux visant à réorganiser la base de données mondiale des noms géographiques en la dotant d'interfaces normalisées et innovantes. Le Comité a également noté l'importance que revêtaient les noms géographiques normalisés et les directives toponymiques, qui s'inscrivaient dans les langues autochtones, la linguistique et le patrimoine culturel d'un pays, ainsi que dans les caractéristiques de sa sémantique topographique, et a exhorté les États Membres et leurs organismes cartographiques et géospatiaux à élaborer et adopter des directives toponymiques en collaboration avec les autorités nationales compétentes en matière de noms géographiques. En outre, il a souscrit à la proposition de projet de collaboration visant à élaborer un recueil des

* [E/C.20/2023/1](https://www.un.org/fr/ehc/2023/1).



dispositions institutionnelles pour la mise en commun des bonnes pratiques pour la normalisation des noms géographiques entre les organismes nationaux de cartographie et d'information géospatiale et les autorités nationales compétentes en matière de noms géographiques.

Dans le rapport, le Groupe d'experts présente les activités qu'il a menées pendant la période intersessions en vue de mettre en œuvre la décision 12/114. Il donne également un aperçu de l'exécution de son plan stratégique et de son programme de travail 2021-2029, notamment du lancement de la base de données mondiale des noms géographiques après réorganisation, des activités menées pour encourager les États Membres à élaborer des directives relatives à l'application et à l'utilisation des noms géographiques sur les produits imprimés et numériques (directives toponymiques) et de la participation de son bureau aux activités des organes subsidiaires du Conseil économique et social. En outre, le rapport contient un résumé des préparatifs et de la tenue de la session 2023 du Groupe d'experts, du 1^{er} au 5 mai 2023, y compris de la nouvelle approche du dialogue national, qui est en rapport avec le point 4 a) de l'ordre du jour, intitulé « Documents établis par les gouvernements sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques ». Le rapport traite également des travaux en cours visant à renforcer les relations entre le Comité d'experts et le Groupe d'experts. Ces travaux consistent notamment à mettre en œuvre le projet de collaboration devant donner lieu à l'élaboration d'un recueil d'arrangements institutionnels et de bonnes pratiques opérationnelles. Le Groupe d'experts souhaite établir un mécanisme de coordination avec des personnes représentant chacun des organes spécialisés et demande donc au Comité de désigner des représentants.
